



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Sutton

(Texte adopté avec amendement)

Procès-verbal du 3 juin 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 2604-20210604

2021

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 3 JUIN 2021.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	4

ANNEXE

- I. Amendements adoptés

Séance du jeudi 3 juin 2021

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 214,
Loi concernant la Ville de Sutton (Ordre de l'Assemblée le 12 novembre 2020)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Bachand (Richmond), député ayant présenté le projet de loi

M^{me} Laforest (Chicoutimi), Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires
municipales et en matière d'habitation

Intéressée :

Ville de Sutton :

M. Michel Lafrance, maire

M^e Pascal Smith, directeur général

M. Louis Pilon, directeur des projets spéciaux et greffier adjoint

M. Claude Théberge, directeur de l'urbanisme

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 37, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

M^{me} la présidente indique que, jusqu'au 11 juin 2021, tous les votes se feront par appel
nominal, conformément à la motion entérinée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bachand (Richmond), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Sutton.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à MM. Lafrance, Pilon, Théberge et M^e Smith de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 14 h 59, la Commission reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 16 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 30 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 1.

Article 1.1 : M^{me} Laforest (Chicoutimi) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Bachand (Richmond), M. Benjamin (Viau), M. Bussière (Gatineau), M. Girard (Lac-Saint-Jean), M. Jacques (Mégantic), M. Kelley (Jacques-Cartier), M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Provençal (Beauce-Nord), M. Tanguay (LaFontaine), M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) et M. Tremblay (Dubuc) - 12.

Contre : Aucun.

Abstention : M^{me} Boutin (Jean-Talon) - 1.

L'amendement est adopté et le nouvel article 1.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 1 suspendue précédemment.

Article 1 (suite) : L'article 1 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Préambule : Le préambule est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

Sur motion de M^{me} Boutin (Jean-Talon), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

La motion est adoptée (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

M^{me} Boutin (Jean-Talon) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R- 2.2.0.0.2).

La motion est adoptée (vote identique au vote sur l'amendement coté Am 1).

REMARQUES FINALES

M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M. Bachand (Richmond) font des remarques finales.

À 16 h 38, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire par intérim de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Joëlle Boutin

ML/ag

Québec, le 3 juin 2021

ANNEXE I

Amendements adoptés

PROJET DE LOI N° 214
(PRIVÉ)

Am 1
Art. 1.1

LOI CONCERNANT LA VILLE DE SUTTON

AMENDEMENT

ARTICLE 1.1

Insérer, après l'article 1 du projet de loi, le suivant :

« 1.1. Toute personne intéressée peut obtenir de la Ville, à l'égard d'une intervention visée au premier alinéa de l'article 1, un certificat indiquant qu'elle est validée par la présente loi. ».

adopté
JK.